Journée du COPFR : La responsabilité pharmaceutique à L’ordre du jour

Compte Test - 2011-06-19 22:30:00 - Vu sur pharmacie.ma

Journée du COPFR : La responsabilité pharmaceutique à L'ordre du jour Le Conseil de l'ordre des pharmaciens fabricants et répartiteurs (COPFR) a organisé sa 15éme journée pharmaceutique le samedi 18 juin 2011 à Casablanca sous le thème : « Responsabilité pharmaceutique et code du médicament et de la pharmacie. »Les différents conférenciers, dont des experts marocains et français de renom, se sont succédés au podium pour partager une série de conférences très attendues par des pharmaciens venus en masse pour suivre cette journée. Ces spécialistes ont passé en revue l'ensemble des dispositions de la loi 17-04 qui façonnent, depuis 2006, le quotidien de l'exercice des pharmaciens responsables dans les établissements pharmaceutiques de production et de répartition. Bien que ce texte model, tel qu'il a été qualifié par M. Abdelhakim Zalim, chef de Division de la pharmacie à la DMP, ait permis beaucoup d'avancées dans le secteur du médicament, tous les orateurs s'accordent sur la nécessité de publier d'urgence ses textes d'application.M. Jean Pierre Paccioni et M. Philippe Godon, respectivement président de la section B (Industrie) et président de la section C (Répartition) du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens de France, ont permis à l'assistance de mieux connaître l'expérience française en la matière. Le climat de suspicion crée par les différents scandales impliquant certains établissements pharmaceutiques en France contraint les responsables du secteur du médicament à être plus réactifs et de faire preuve de perspicacité pour mettre en place des systèmes qui empêcheraient toute dérive incompatible avec les missions du pharmacien responsable. C'est à ce titre que M. Jean Pierre Paccioni a traité une conférence sous le thème : « De l'indépendance du pharmacien responsable », thème qui tombe à point nommé, eu égard à l'évolution que connaît le secteur pharmaceutique. D'autre part ce rôle de garant de l'application de la loi du pharmacien responsable ne devrait nullement l'empêcher de contribuer au développement de son entreprise. Les séances programmées l'après midi ont été essentiellement consacrées aux différents aspects de la publicité et de la promotion médicale au Maroc. Là aussi, la loi 17-04 seule, ne peut suffire à endiguer certains dérapages. Les campagnes promotionnelles non conformes pénalisent les firmes pharmaceutiques éthiques. D'où la nécessité de réglementer d'une manière efficiente la promotion médicale en veillant à ce que l'intérêt du patient soit placé au dessus de toutes les considérations.Les 250 pharmaciens dont des cadres de l'industrie, des représentants de l'AMIP, du MIS, de l'AMMG, de l'administration (DMP et DRC), ont participé aux différents débats qui ont eu lieu à la fin de chaque table ronde. Cette journée a été une réussite sur tous les plans. Les membres du bureau du COPFR ont réunis toutes les conditions nécessaires pour permettre de débattre, en toute franchise, de la responsabilité pharmaceutique du pharmacien. Les recommandations issues de cette rencontre devraient contribuer à mettre en place des garde-fous pour que cette catégorie de pharmacien continue à apporter sa contribution à une industrie pharmaceutique qui ne peut être qu'éthique.Abderrahim Derraji

Pharmacies.ma19 juin 2011